

## DÉLIBÉRATION N°DL20220001 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/01/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 3 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 19h05) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h05)

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022 - BUDGET PRIMITIF**

**M. Régis CADEGROS** expose ce qui suit :

Le budget primitif pour l'exercice budgétaire 2022 présente en détail la programmation annuelle et pluriannuelle des crédits prévus tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

L'assemblée délibérante dispose pour ce faire de la maquette du budget primitif 2022 ainsi que d'un dossier de présentation général annexé au présent rapport.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

5 contre Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M.  
Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain  
PIPIER

**DÉCIDE :**

- **d'adopter** le budget primitif 2022 de la commune de Saint-Chamond, tel que présenté dans les documents annexés au présent rapport.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 01/02/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD